

Département des Pyrénées-Orientales

→ Vous suspectez le loup ou l'ours d'avoir attaqué votre troupeau ou endommagé vos ruches

→ Vous avez observé des indices ou des traces de leur présence

QUE FAIRE EN CAS D'ATTAQUE ?

Appeler la DDTM dans les 72 heures à compter de la date de l'attaque supposée :

Nom	Téléphone
Direction départementale des territoires et de la mer (s'il n'y a que le répondeur, laissez un message avec vos coordonnées et n° de téléphone)	04 68 38 10 68 ou 06 85 41 93 24

PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

Bien localiser l'emplacement des dégâts et, si possible, recouvrir l'animal tué pour empêcher les charognards de le dépecer.

Ne pas déplacer les animaux et relever leurs numéros de boucle si possible.

Préserver les indices, ne pas les toucher.

ENSUITE QUE SE PASSE-T-IL ?

Un agent habilité se rendra sur les lieux dans les 48 heures pour réaliser le constat des dégâts et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier.

Ce dernier sera ensuite transmis dans les délais légaux à la DDTM pour traitement.

Au cas où des animaux blessés visés dans le constat initial viennent à décéder de leurs blessures ou engendrent des frais vétérinaires, un constat complémentaire peut être réalisé dans un délai maximum d'une semaine.

A ces fins, recontacter le Service départemental de l'OFB.

En cas d'indice, une fiche sera établie et communiquée au Réseau loup où à l'Équipe ours.

Pour les indices LOUP / LYNX vous pouvez contacter :

- le bureau du Service départemental 66 de l'OFB au 04 68 53 01 81

Pour les indices OURS vous pouvez contacter l'Équipe Ours au 05 62 00 81 08

- ou le bureau du Service départemental 66 de l'OFB au 04 68 53 01 81